



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 JUILLET 2022

Salle de conseil municipal

Etaient présents :

Mme HECKMANN Maryline, Maire

MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, Mme Anne PLATEL (arrivée à 18h53 – point 4), adjoints

Mme HAUTIN Magali, conseillère déléguée

MM. CREUSET Thierry, BOULANGER Carol, CHIVOT Daniel, POTEL Pascal, ISRAEL Pascal, BECQUET Francis, LEROUX Pascal, LOUCHART André, Mmes DELAVIGNE Véronique, NOEL Stéphane, NEVEU Justine, FREMANGER Valérie, AVISSE CUVIER Elise, conseillers municipaux.

Etaient absents ayant donné procuration :

Mme BARBIER Stéphanie ayant donné procuration à M. Géraud CUVIER

Mme PAPIN Caroline ayant donné procuration à Mme Maryline HECKMANN

Absents : Mme BOCLET Laure excusée, M. LEGER Thomas.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Avant d'entamer l'ordre du jour Mme le maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : Création de postes. Le conseil accepte.

Ordre du jour :

- 1) Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place Jean Jaurès
- 2) Marchés de travaux relatifs à l'aménagement de la rue Henri Barbusse
- 3) Exonération de taxes foncières pour les reprises de commerces
- 4) Modification des statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées
- 5) Modification des statuts Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie
- 6) Révision des tarifs de restauration scolaire
- 7) Apurement du compte 1069 dans le cadre du passage à la M57
- 8) Création de postes
- 9) Questions Diverses

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Justine NEVEU** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du précédent compte rendu : sans observation

1) MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE JEAN JAURES

Suite à la consultation et aux auditions, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'Atelier NERVURES dont le montant s'élève à 89 600,00 € H.T. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte et autorise Mme le maire à signer le marché.

2) MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE HENRI BARBUSSE

Suite à la consultation, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'entreprise LHOTELLIER pour le lot VRD dont le montant s'élève à 473 141,14 € H.T, et l'offre de l'entreprise TRANCART ESPACES VERTS pour le lot AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS dont le montant s'élève à 86 204,00 € H.T. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix de la CAO et autorise Mme le maire à signer les marchés.

3) EXONERATION DE TAXES FONCIERES POUR LES REPRISES DE COMMERCES

Après vérification auprès de la direction générale des finances, Mme le maire explique que la commune a délibéré en février 2015 pour une exonération des taxes foncières en faveur des entreprises nouvelles. Ainsi ce dispositif s'applique aussi aux commerces. Il n'est pas nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Pour les reprises de commerce (achat d'un commerce en activité), il n'est pas prévu au Code Général des Impôts ce même type d'aide, en conséquence la collectivité ne peut pas mettre en place une exonération de taxes foncières.

4) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLEES

La modification des statuts porte sur le fait que le syndicat n'est plus une structure de préfiguration mais une structure opérationnelle, sur la mise à jour des compétences du syndicat, sur la simplification de l'organisation des bureaux et comités syndicaux, sur la mise à jour du périmètre. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et valide la modification des statuts.

5) MODIFICATION DES STATUTS SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PICARDIE

Suite à la fusion des 3 syndicats des eaux, le syndicat mixte fermé a été créé ainsi que les statuts, lesquels reprennent le même fonctionnement que les anciens syndicats. Toutefois 2 modifications ont été apportées : le siège du syndicat maintenant fixé à Friville-Escarbotin, et la représentativité des communes qui passe maintenant à 1 titulaire et 1 suppléant par commune et 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants pour la communauté d'agglomération de la Baie de Somme. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les statuts du syndicat ainsi que les modifications apportées.

6) REVISION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Suite à la hausse des tarifs des repas annoncée par le prestataire (+14%) à compter du mois de septembre, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022, comme suit :

- Enfants de Feuquières-en-Vimeu (ou parents payant une imposition) : 3,50 € le repas
- Enfants de l'extérieur : 3,90 € le repas
- Adulte : 5,10 € le repas

7) APUREMENT DU COMPTE 1069 DANS LE CADRE DU PASSAGE A LA M57

Suite au passage à la M57, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'épurer le compte 1069 (compte qui a exceptionnellement été mouvementé lors de la mise en place de la M14), et prend une décision modificative afin d'inscrire des crédits au compte 1068 en dépenses et des recettes au compte 1069 pour un montant de 7 783,85 €.

8) CREATION DE POSTES

Suite aux résultats de la promotion interne, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de créer un poste de rédacteur à temps complet et un poste d'agent de maîtrise à temps complet à partir du 1^{er} octobre 2022, et supprime un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

9) QUESTIONS DIVERSES

- Mme le maire donne quelques informations suite au rendez-vous avec les médecins.
- Mme le maire informe l'assemblée du vol d'ordinateurs à l'école primaire après effraction de la porte d'entrée de la cour. Le devis de remplacement de la porte s'élève à 6 978 € TTC et le devis pour le

remplacement des ordinateurs s'élève à 15 072 € TTC. Le remboursement de l'assurance s'élève à 10 500 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis de remplacement et inscrit la dépense au budget.

- Subvention exceptionnelle à la MARPA : dans le cadre de l'organisation du Forum « Aidants Aidés » qui aura lieu le 28 septembre, Mme le maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € afin d'aider à équilibrer le budget prévisionnel. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

- Challenge Sergent BRYAN RIMBAUT : il est organisé par l'association Sergent BRYAN RIMBAUT en partenariat avec la municipalité de Feuquières-en-Vimeu, l'amicale des sapeurs-pompiers de Feuquières-en-Vimeu, le SDIS 80 et l'UDSP et aura lieu le 10 septembre. Mme le maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

La séance est levée à 20h10.

Le maire,

Maryline HECKMANN

